



SIMIA : Départ été 2008

SIMIA ENFANTS D'UKRAINE

Maison des associations

100, rue de Lille

59200 TOURCOING

QUESTIONSREPONSES

Les enfants ont-ils besoin d'un traitement médical particulier ?

Non, le Césium 135 qui peut-être présent dans leurs organismes s'élimine par une vie saine, une nourriture variée, des activités extérieures...il est prouvé par des experts médicaux qu'un séjour d'un mois dans un environnement sain permet à un enfant d'éliminer le césium 135 et de reconstituer ses défenses immunitaires pour 3 années...

Tous les enfants ne connaissent pas le même niveau de contamination (en fonction de leur lieu de résidence par rapport à TCHERNOBYL) mais tous souffrent de graves carences alimentaires qui fragilisent également leurs organismes.

Comment sont « choisis » les enfants qui viennent en France ?

Nous n'intervenons pas directement sur le territoire Ukrainien ; C'est notre partenaire : l'éléphant Blanc, (organisation habilitée par le ministère de la famille en Ukraine) qui contacte les familles nécessiteuses et les orphelinats pendant toute l'année, qui s'occupe des démarches administratives, qui organise le regroupement des enfants à l'aéroport de BORISPOL, près de KIEV, avant leur départ pour la France.

Notre association est donc parfaitement respectueuse des réglementations Ukrainiennes et Françaises sur l'accueil et le transfert des enfants. Nous veillons à la stricte application des procédures administratives dans la préparation des accueils.

Les enfants peuvent-ils revenir plusieurs années consécutives ? Est-il possible de garder contact avec eux après leur retour en Ukraine ?

Si vous le souhaitez et si leur tuteur ukrainien ne s'y oppose pas, les enfants peuvent effectivement revenir dans « leur » famille plusieurs années de suite...C'est le cas pour une grande majorité des enfants. Nous ne pouvons cependant pas garantir cette disposition car la situation des enfants peut évoluer et ne plus autoriser leur retour ; par exemple pour les enfants orphelins qui peuvent-être présentés à l'adoption en Ukraine ou à l'étranger à tout moment.

Il est possible dans le courant de l'année de garder un lien avec les enfants par des courriers ou des colis, mais sachez qu'il y aura rarement de réponse car personne dans les écoles internats n'a la possibilité de traduire vos correspondances, ni le temps d'accompagner l'enfant pour écrire une lettre, faire un dessin, d'affranchir le courrier et le porter à la poste....

Pour vos courriers, Marie-Luce et Tatiana, nos collègues et interprètes de l'association vous proposent la possibilité de traduire quelques petites correspondances à l'intention des enfants .

Les enfants s'adaptent-ils vite ?

Ils ont, comme tous les enfants, de grandes facultés pour s'adapter à un nouvel environnement familial et le plus souvent tout se passe très bien la 1^{ère} semaine...la seconde peut-être plus délicate car l'enfant cherchera vos limites ; il faut avoir à l'esprit que la majorité de ces enfants vivent dans des internats éducatifs, sous l'autorité permanente et ferme de leurs éducateurs. Ces vacances leur ouvrent un fantastique espace de liberté dont ils doivent cependant apprendre à mesurer les limites.

Il est alors essentiel de poser des règles à respecter et à faire preuve d'autorité. Passé ce cap indispensable, avec beaucoup d'affection et de sensibilité, une confiance réciproque s'installera entre vous et l'enfant croquera la vie à pleines dents !

A la fin du séjour, comme toutes les familles, vous n'aurez qu'une envie : le, ou la voir revenir ...

Parlent-ils le Français ?

Non, bien sûr, surtout pour les premiers séjours en France... mais il n'y aura aucun véritable problème de communication. Très vite, l'enfant comprendra ce que vous attendez de lui et saura vous faire comprendre ce qu'il veut ! Pour vous aider, nous pouvons vous fournir un lexique avec les mots de première urgence, mais c'est le plus souvent inutile...Cependant, en cas de difficultés, des interprètes ukrainiennes sont à la disposition des familles toute la période d'été.

Qui prend en charge les frais médicaux éventuels ?

Il peut-être bénéfique pour l'enfant que de profiter de son séjour en France pour apporter quelques soins médicaux ... dans ce cas, l'avance des frais est faite par la famille mais toutes les dépenses sont ensuite remboursées par une assurance souscrite par l'association.

N'hésitez pas à nous contacter pour d'autres renseignements complémentaires !

TEL : 06.24.86.44.01